

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2020

Bilan 2020 et programmation 2021 des actions financées par la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.841-5 du code de l'éducation, et ses textes d'application, décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 et décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus,

Vu la circulaire n° 2019-029 du 20 mars 2019 MESRI - DGESIP A2-2 parue au bulletin officiel n°12 du 21 mars 2019,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

1. Rappel du cadre réglementaire

Une **contribution** destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention a été instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur par **la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants**.

La contribution est **due chaque année par les étudiants lors de leur inscription** à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Sont **exonérés** du versement de cette contribution les étudiants bénéficiant, pour l'année universitaire au titre de laquelle la contribution est due, d'une bourse de l'enseignement supérieur ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des dispositifs d'aide aux étudiants. Sont également exonérés les étudiants bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou étant enregistrés par l'autorité compétente en qualité de demandeur d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire. Lorsque l'étudiant s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, la contribution n'est due que lors de la première inscription.

Tous les étudiants assujettis à la CVEC doivent bénéficier d'actions financées par la CVEC, qu'ils l'aient acquittée ou qu'ils en soient exonérés, qu'ils soient dans un établissement affectataire ou non. Le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser, conformément au I de l'article L. 841-5 du Code de l'éducation, **l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé**.

Les établissements consacrent au minimum :

- 30 % au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants portées par les établissements ;
- et au minimum 15 % au financement de la médecine préventive.

2. Bilan 2020 des actions financées par la CVEC

Recettes prévues en 2020 pour l'ENS de Lyon : 130 k€

Ainsi, il convient de prévoir au minimum 39 k€ pour des projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants et au minimum 19.5k€ pour la médecine préventive.

Dépenses engagées dans ces différents domaines à début décembre 2020 : 287.2k€

Accompagnement social des étudiants (aides alimentaires et de première nécessité, actions de lutte contre l'isolement numérique, aides financières...) 67.2 k€

- FSDIE : 55 k€
- Aide financière d'urgence pour soutenir les étudiants : 12,2 k€

Santé (prévention + soin) : 78,2 k€

- équipements de protection : 40,8 k€
- psychologue pour les étudiants : 35,7 k€
- accès à des consultations d'ostéopathie : 1 k€
- atelier méditation 750 €

Contribution aux activités sportives (formation personnelle, participation aux frais des associations pour les compétitions, dépenses du centre des sports) 30 k€

Contribution à la vie associative étudiante : 67 k€

Handicap (secrétariat des étudiants en situation de handicap, équipements/matériels, cours de langue des signes...) : 10 k€

Culture : dépenses pour le théâtre Kantor 34,8 k€



Par ailleurs, des travaux ont été effectués en 2020 :

- Fermeture d'un local pour sécuriser du matériel gymnase Debourg
- Remise en peinture de la scène du théâtre Kantor
- M11 wifi

3. Programmation 2021

3.1 Proposition de fléchage de la recette CVEC au budget initial 2021

Il est proposé au conseil d'administration de flécher dans le budget initial 2021 la recette prévisionnelle de 130k€ relative à la CVEC comme suit :

- FSDIE : 70 k€
- Dépenses de santé, prévention, soin, EPI : 60 k€

3.2 Programmation des actions prévues au BI2021

L'établissement maintiendra les actions dans les secteurs précités et les dépenses prévues au BI 2021 dans ces thématiques sont réparties comme suit :



THEMATIQUES MESRI	Dépenses	Porgrammation 2021 (BI 2021)	Actions prévues pour 2021
SOCIAL (Aides alimentaires et de première nécessité, actions de lutte contre l'isolement numérique, aides financières...)	FSDIE	70 000 €	- Aides sociales suite à des demandes - Aide de 400€ destinée à l'achat d'ordinateurs par certains étudiants boursiers (paiement pour partie sur 2021) - Aide de 150€ maxi (au réel) destinée à l'acquisition d'un équipement de connexion internet au bénéfice de certains étudiants boursiers (paiement totalement ou pour partie sur 2021)
	Contribution à la vie associative étudiante	67 000 €	
SANITAIRE (accès au soin via la téléconsultation, notamment psychologique, actions de prévention à distance, vacations de professionnels de santé,...)	Psychologue pour étudiants	35 000 €	
	Formation santé étudiants : atelier médiation	1 600 €	
	Formation santé étudiants : vaccins	150 €	
	Formation santé étudiants : médecine conventionnée pour normaux élèves	5 000 €	
	Formation santé étudiants : bilan sanguin des étudiants en chimie et biologie /radiographie pulmonaire/ ophtalme	2 000 €	
	EPI	10 000 €	
	Accès gratuit à l'école d'ostéopathie	1 000 €	
Egalité-diversité-handicap	Egalité-diversité-handicap	10 000 €	
SPORTIF (mise en ligne de ressources culturelles, créations d'événements culturels numériques)	Contribution aux activités sportives (formation personnelle, participation aux frais des associations pour les compétitions, dépenses du centre des sports)	56 343 €	Remplacement machine de musculation presse à 45° + Remplacement d'un banc Rowing Laroq (salle de musculation de descartes) + vacations intervenants dans les différentes disciplines proposées + logistique stage de ski
CULTUREL (mise en ligne de ressources culturelles, création d'événements culturels numériques...)	Culture / Théâtre Kantor	56 300 €	remplacement progressif des projecteurs traditionnels par des projecteurs à leds (12 / an) + achat et installation d'un vidéoprojecteur plateau + diverses maintenances du théâtre
	TOTAL	314 393 €	
AUTRES	Surfaces dédiées aux activités étudiantes et maintenance	84 210 €	

398 603 €

